

Le changement de régime fiscal : intérêt et difficultés



À distance



3,5 heures



18 personnes max

PUBLIC

- Commissaire aux comptes
- Chef de mission EC
- Expert-comptable

LIEU

Classe virtuelle

PROFIL DU FORMATEUR

Les formateurs sont des professionnels sélectionnés pour leur maîtrise du sujet enseigné et leur expérience pratique afin de proposer une approche pragmatique et concrète des sujets traités.

PRE-REQUIS PEDAGOGIQUES

Cette formation ne nécessite aucun prérequis.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Identifier les changements de régime fiscal possibles pour les sociétés et les entreprises individuelles (EI).
- Décrire les conséquences du changement de régime fiscal.
- Citer les cas les plus courants de changement de régime fiscal.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Identifier les changements de régime fiscal possibles pour les sociétés et les entreprises individuelles (EI).
- Décrire les conséquences du changement de régime fiscal.
- Citer les cas les plus courants de changement de régime fiscal.

CONTENU

PREAMBULE

Les changements de régimes fiscaux des sociétés résultent principalement de l'exercice d'options fiscales qui, dans le passé, étaient irrévocables. Désormais certaines de celles-ci peuvent, sous conditions de délai, peuvent être révocables.

Le choix du régime fiscal d'une société est une décision prise par les dirigeants, principalement de PME, qui recherchent des opportunités tant pour la société que pour eux-mêmes.

Toutefois, la décision de procéder à un changement de régime fiscal d'une société n'est pas une décision banale. Elle nécessite d'en bien apprécier les avantages immédiats ou futurs mais aussi les inconvénients tout en s'interrogeant sur les possibilités de revenir arrière.

Si les conséquences du changement de régime fiscal sont généralement connues pour l'imposition de la société, il n'en va pas toujours de même pour les associés et notamment pour tout ce qui touche aux reports d'imposition des plus-values.

Les évolutions de la législation fiscale rendent ces changements de régime propices à de nouvelles opportunités. Il en est ainsi, des nombreuses exonérations de plus-values professionnelles et de la mise en place du prélèvement forfaitaire unique sur les plus-values sur valeurs mobilières. Des comparaisons sont donc à effectuer entre les régimes d'imposition.

QUESTIONS TRAITEES

1. Les principes applicables en cas de changement de régime fiscal d'une société
2. Les conséquences du changement de régime fiscal des sociétés

- le passage du régime de l'IR au régime de l'IS
- le passage du régime de l'IS au régime de l'IR

3. Les conséquences du changement de régime fiscal de la société pour les associés

- les plus-values privées et professionnelles
- les revenus distribués avec le PFU

4. Les cas les de changement de régime fiscal par option

- l'option de la SARL de famille ;
- l'option de la SCI pour l'I.S
- la SCP, etc.

5. L'assimilation de l'entreprise individuelles à une EURL et le passage à l'IS

6. Le changement de régime fiscal de plein droit

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Apport théorique.
- Remise d'un support de formation.
- Exemples concrets.
- Evaluation de fin de stage.

MOYENS ET SUPPORTS PÉDAGOGIQUES

Nous vous recommandons l'utilisation d'un ordinateur portable ou fixe équipé d'un micro, d'une caméra et disposant d'une connexion internet stable.

Un support est projeté pendant tout le déroulé de la formation. A l'issue de la formation, il est ensuite envoyé par e-mail à chaque participant.

MODALITÉS D'ÉVALUATION ET DE SUIVI

- Evaluation de fin de stage.
- Attestation de fin de formation.

MODALITÉS D'ACCÈS

En cas de situation de handicap, contacter le référent : Annie CLEMENCON - contact@aecc91.com

Conformément à la réglementation (loi du 11 Février 2005 et Articles D.5211-1 et suivants du code du travail), AECC 91 s'engage à répondre aux besoins particuliers des stagiaires en situation de handicap en proposant des aménagements en termes de durée, rythme, méthodes et supports pédagogiques...).

Le cas échéant, l'organisme de formation pourra mobiliser des compétences externes (Centre de Ressources Formation Handicap, P.A.S AGEFIPH-FIPHP) et les ressources AD HOC (ACCEA, EPATECH,...) pour la recherche de solutions permettant l'accès aux formations.